

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2020\_  **0215**

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020,**  
L'an deux mille vingt , le dix huit décembre, à 18h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, centre omnisport municipal (Cosom), sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, Mme JEGATHEESWARAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERUGIEN (arrivée à 18 h 15 pour le point n°1 concernant la démission et l'installation d'un nouveau conseiller municipal.), Mme RENIER, M. KONTE.

**EXCUSE**

M. DRAME.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme TROQUIER Corinne qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE jusqu'à 18 h 10,  
Mme SABOUNDJIAN Magaly qui a donné pouvoir à M. TATI,  
M. BRICOGNE Florian qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC,  
M. CHAVANCE qui a donné pouvoir à Mme RENIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. ROSENMANN

**4) RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PÉDAGOGIE ET DE RÉADAPTATION POUR  
HANDICAPÉS (CPRH) POUR L'ANNÉE 2019**

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant obligation au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), d'adresser au Maire de chaque commune membre, un rapport annuel d'activité dont la communication doit être faite aux conseillers municipaux des communes membres,

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président du Centre de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés a transmis à la commune de Noisiel son compte administratif au titre de l'année 2019 ainsi que son rapport d'activité 2018, présentés en Comité Syndical le 17 novembre 2020,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de la Commune de Noisiel doit prendre acte du dit rapport,

**ENTENDU** l'exposé de Mme ROTOMBE, Conseillère municipale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité ainsi que du compte administratif du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (CPRH) pour l'année 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le

**22 DEC. 2020**